L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNON & Cie.
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN. — 25 CENTS par numéro. — $10 par année.
PAYES PRIS PAR ANNEE.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 JANVIER 1840.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Nous nous sommes plaints bien souvent de l'administration des postes; et nos plaintes, qui n'étaient qu'un résultat que l'écho du mécontentement public, n'ont produit aucun résultat. Nous serions en vérité tentés de renoncer à faire encore de nouvelles observations, qui seront sans doute aussi infructueuses que les autres, si nous ne sentions pas qu'il est de notre devoir de ne pas abandonner une question qui intéresse à un si haut point toute la communauté. Ce n'est certes pas pour nous que nous agissons plus donc, mais bien pour nos concitoyens, pour tous ceux qui ont besoin que les relations entre les différentes villes de l'Union soient sûres et régulières. Il est incroyable du reste que le *Fashion* ait pour tout à toutes les réclamations; car elles ne lui vient ent pas seulement des journaux de l'opposition; les journaux locaux eux mêmes qui sont dispo.és à trouver admirable tout ce que fait l'administration, se gardent bien de la défendre à propos des postes, et quelques-uns même ont osé se plaindre. Les journaux qui n'appartiennent à aucun parti, manifestent hautement leur improbation. Voici ce que dit le Courrier des Etats-Unis:

"Nous aimons à croire pour l'honneur de M. Vanburen qu'il ne s'est pas trompé sur toutes les questions aussi complètement que sur celle de l'administration des postes, le seul à laquelle nous prenions un intérêt immédiat. A l'en croire, cette administration est merveilleuse, et l'on ne saurait donner trop d'éloges à l'activité, au zèle, au talent des milliers d'agens chargés de cette tâche importante depuis le directeur général, Amos Kendel, jusqu'au directeur du moindre village. Il nous paraît à nous qu'on ne saurait leur adresser trop de reproches, au chef surtout qui semble prendre plaisir à gaspiller le dépouir. Il faut être obligé, comme nous, d'être journellement en rapport avec le service des postes, et soumis à sa dépendance, pour comprendre tout ce qu'il y a d'irrégularité et d'incurie."

"Pour faire comprendre combien est grande dans ce moment la désorganisation du service, il nous suffira de dire que du courrier de la Nouvelle-Orléans sont en retard. Nos dates d'Europe ne sont que de 10 jours plus anciennes; elles seraient plus récentes si la Great Western n'avait pas interrompu ses traversées. Le Sud a peu-être plus encore à se plaindre que nous, car nous lisons dans les journaux de la Nouvelle-Orléans du 17 novembre qu'il était arrivé à la *lettre* de plus de dix-huit courriers retardataires. La même désordre règne dans toutes les autres lignes de communications."

"Avant hier, après-midi, l'arrivée du Jowa de Havre n'était annoncée, et hier matin les journaux n'étaient pas pl ins obtenir leurs correspondances. Ce n'est qu'à dix heures, c'est à dire 18 heures après l'arrivée du navire qu'on en a fait la distribution."

Si nous voulions énumérer les plaintes de nos confrères des différ.ens points de l'Union, ou verrait qu'en effet *le désordre règne dans toutes les lignes de communication*. Quand la mal cessera-t-il? Nous avons bien peur que ce ne soit pas sous l'administration actuelle.

Un agent spécial de la direction des postes est, dit-on, dans nos mers. S'il en donne la peine d'examiner les faits, il se convaincra que nous ne n'avons rien exagéré. Sa mission aura-t-elle quelque résultat? Ramènera-t-il l'ordre dans le service? Nous en doutons fort.

Nous ne l'espérons pas; les meilleurs intentions des officiers secondaires échouent contre ces tendances de désorganisation, contre cet négligence coupable qui préside à tous les actes du gouvernement fédéral.

Un crime affreux fut commis, il y a quelque temps, dans la rue du Quartier, et c'est hier seulement qu'il a été découvert. Un marchand d'huîtres, après avoir assassiné sa femme, enfouit dans la terre les restes de sa malheureuse victime. Son fils, tout jeune encore, avait été témoin du crime, et craignant qu'il n'en devînt le secret, son père l'enferma pendant plusieurs jours dans un appartement où il ne vint le voir que pour lui donner des aliments. Hier enfin, les voisins appelés par les cris de l'enfant, enfoncèrent la porte et apprirent de la bouche du fils le crime du père. Nous n'avons pu savoir si le coupable a été arrêté.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

WASHINGTON, 13 Janvier 1840.

Aussitôt après la lecture du journal,

M. Pickens demande à donner à la Chambre quelques explications relativement au fait avancé par le *Madisonian* "que Duff Green avait offert à Gales et Seaton de leur faire donner l'impression du Congrès moyennant une bonification d'un pour cent et que sur leur refus il l'avait fait obtenir à Rives et Blair moyennant un boni de $10,000—avec la sécurité des nullifieurs." Mr. Pickens nie pour lui et pour ses amis avoir eu rien à faire dans cette transaction; en supposant qu'elle ait existé, comme on l'avancé que Duff Green lui avait écrit, il est vrai, dès le commencement de la session pour lui annoncer qu'il se mettait sur les rangs pour obtenir l'impression du gouvernement général; mais qu'il n'avait pas même répondu à cette lettre.

AFFAIRE DE NEW JERSEY.

La Chambre est saisie de l'examen de la section de M. Campbell de la Caroline du Sud tendant à renvoyer au comité des élections les témoignages relatifs à cette affaire, avec les amendemens de M. Bell qui ont pour objet de faire faire par le comité une enquête sur les retours faits au gouverneur de New Jersey et de décider d'après cela quels membres avaient droit de siéger; ainsi que l'amendement de M. Randolph tendant à faire donner avis officiel au gouverneur du New Jersey que cet Etat n'a pas de représentation.

M. Cooper parle en faveur des membres commissionnés.

La question préalable est adoptée par 118 contre 7.—Ainsi tout ce qui concerne cette affaire est renvoyé au comité des élections.

Sur l'appel des pétitions, Lincoln de Mass. en présente une pour l'abolition dans le district de Columbie.

M. Cave Johnson propose le dépôt sur le bureau M. Barnard soutient que ce mode de procéder est une violation du droit de pétition garanti par la constitution.

Le débat n'était pas terminé au départ de la malle.

SENAT DES ETATS-UNIS.

Après la présentation de plusieurs mémoires et pétitions, M. Norwell a donné avis qu'il présenterait un bill pour l'abolition de l'emprisonnement pour dettes dans certains cas déterminés.

Le juge White présente les résolutions de la Législature du Tennessee relatives à la sous-trésorerie. Après la lecture de ces résolutions, le juge White dit que ne pouvant ni ne voulant se conformer aux instructions, il en avait écrit à ses constituants et par manière d'explication il a lu la lettre au Sénat. C'est un document remarquable où les opinions bien connues du vénérable Sénateur sont exprimées avec force et clarté—et où il déclare donner sa démission. Ensuite il fait ses adieux qu'a ses collègues du Sénat qui lui donnent à l'envi des preuves de leur estime et de leur attachement.

Ensuite on introduit le bill sur l'occupation militaire des Florides que M. Benton soutient de toutes ses forces.

La nouvelle machine à coton appartenant à M. Harpin de Cote Gelée a été incendiée complètement il y a quelques jours.

La compagnie du chemin de fer de Nouvelle-Orléans et Mobile, annonce dans les journaux de cette dernière ville qu'elle recevra des offres pour la construction d'un petit chemin à coulisses de 500 pieds, à travers *Cedar Point*, de manière à mettre en communication directe les eaux navigables du lac Borgne et celles de la baie de la Mobile, afin d'éviter la route longue et dangereuse autour de *Dauphin Island*. Si, comme il est probable, ce projet se réalise promptement il en résultera une grande facilité pour le transport de la malle et des passagers et une plus active communication entre les deux villes.

Les études musicales prennent chaque jour du développement dans notre ville; et nous voyons avec plaisir les femmes se consacrer à cet enseignement. Une jeune dame, dont les parens se sont fait connaître dans la carrière de l'instruction, Mme Puech Gramet se propose de donner des leçons de harpe et de piano. Nous doutons pas qu'elle réussisse à former des élèves remarquables; car Mme Puech a été à bonne école et nous savons que sa méthode est excellente.

THEATRE D'ORLEANS.

LE DOMINO NOIR.

Nous exprimons Jeudi soir beaucoup mieux qu'on ne nous avait donné, et nous avons éprouvé une sorte de satisfaction cela tenait peut être à ce que nos espérances étaient cette fois trop faibles. Nous avions rêvé que pour *Domino noir* tous nos artistes se surpasseraient, et en vérité nous les avons trouvés inférieurs à eux-mêmes. Il nous a semblé qu'ils étaient bien fois moins entraînant cet opéra charmant où la verve circulante et pétillante, qu'ils ne chantaient pas cette musique si animée, si mélodieuse avec l'entrainement qu'elle devrait inspirer, qu'enfin la plupart avaient mis une notable négligence dans leur chant et dans leur jeu. Cela nous a surpris de la part de quelques-uns d'entre eux, qui ne nous ont pas habitué à leur autre sorte de semblables observations.

Le silence de la salle a prouvé que cette nouveauté n'a pas été sentie. Les applaudissements ont été généralement rares et froids dans le courant des deux premiers actes, même pour Mlle. Calvé; et si notre Prima Donna n'eut pas seule trois salves d'applaudissemens au commencement du 3e. acte, la représentation aurait tristement fini. Mais heureusement qu'on y prendre un peu tard.

Le public de Jeudi ne saurait s'appliquer à l'excès de rigueur qu'il fait aujourd'hui. Il a trouvé que nous avons entendu exécuter une ouverture avec plus de vigueur et d'ensemble, enfin et de nos jours plus de soin aux accompagnemens. Comment cette entraînante exécution n'a-t-elle pas agi sur les auditeurs?

THEATRE D'ORLEANS.

LE DOMINO NOIR.

Nous exprimons Jeudi soir beaucoup mieux qu'on ne nous a donné, et nous avons éprouvé une sorte de satisfaction cela tenait peut être à ce que nos espérances étaient cette fois trop faibles. Nous avions rêvé que pour *Domino noir* tous nos artistes se surpasseraient, et en vérité nous les avons trouvés inférieurs à eux-mêmes. Il nous a semblé qu'ils étaient bien fois moins entraînant cet opéra charmant où la verve circulante et pétillante, qu'ils ne chantaient pas cette musique si animée, si mélodieuse avec l'entrainement qu'elle devrait inspirer, qu'enfin la plupart avaient mis une notable négligence dans leur chant et dans leur jeu. Cela nous a surpris de la part de quelques-uns d'entre eux, qui ne nous ont pas habitué à leur autre sorte de semblables observations.

Le silence de la salle a prouvé que cette nouveauté n'a pas été sentie. Les applaudissements ont été généralement rares et froids dans le courant des deux premiers actes, même pour Mlle. Calvé; et si notre Prima Donna n'eut pas seule trois salves d'applaudissemens au commencement du 3e. acte, la représentation aurait tristement fini. Mais heureusement qu'on y prendre un peu tard.

Le public de Jeudi ne saurait s'appliquer à l'excès de rigueur qu'il fait aujourd'hui. Il a trouvé que nous avons entendu exécuter une ouverture avec plus de vigueur et d'ensemble, enfin et de nos jours plus de soin aux accompagnemens. Comment cette entraînante exécution n'a-t-elle pas agi sur les auditeurs?

THEATRE D'ORLEANS.

LE DOMINO NOIR.

Nous exprimons Jeudi soir beaucoup mieux qu'on ne nous a donné, et nous avons éprouvé une sorte de satisfaction cela tenait peut être à ce que nos espérances étaient cette fois trop faibles. Nous avions rêvé que pour *Domino noir* tous nos artistes se surpasseraient, et en vérité nous les avons trouvés inférieurs à eux-mêmes. Il nous a semblé qu'ils étaient bien fois moins entraînant cet opéra charmant où la verve circulante et pétillante, qu'ils ne chantaient pas cette musique si animée, si mélodieuse avec l'entrainement qu'elle devrait inspirer, qu'enfin la plupart avaient mis une notable négligence dans leur chant et dans leur jeu. Cela nous a surpris de la part de quelques-uns d'entre eux, qui ne nous ont pas habitué à leur autre sorte de semblables observations.

Le silence de la salle a prouvé que cette nouveauté n'a pas été sentie. Les applaudissements ont été généralement rares et froids dans le courant des deux premiers actes, même pour Mlle. Calvé; et si notre Prima Donna n'eut pas seule trois salves d'applaudissemens au commencement du 3e. acte, la représentation aurait tristement fini. Mais heureusement qu'on y prendre un peu tard.

Le public de Jeudi ne saurait s'appliquer à l'excès de rigueur qu'il fait aujourd'hui. Il a trouvé que nous avons entendu exécuter une ouverture avec plus de vigueur et d'ensemble, enfin et de nos jours plus de soin aux accompagnemens. Comment cette entraînante exécution n'a-t-elle pas agi sur les auditeurs?

La goélette *Tangier*, King, partie de Boston le 21 décembre pour Galveston, (Texas) avec une cargaison de bois, a éprouvé le 23 un coup de vent qui a jeté à la mer toute ce qui se trouvait sur le pont et fait de fortes avaries dans la mature et la voiture. Elle vient de relâcher pour se réparer.

(*South Floridian, Key West.*)

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

23 Janvier 1840.

M. Lewis prés ente une résolution tendant à s'informer auprès de l'Ayent général, s'il y a eu des infractions aux diverses lois sur les loteries et s'il y a eu des poursuites exercées. Adopté.

M. Byrn présente une pétition du corps de l'infanterie nationale attaché au bateau en Washington Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir le remboursement de dépenses faites pour achat d'armes. Renvoyé au comité de la milice.

M. Jenifer présente une résolution nommant un comité spécial pour examiner les affaires du collège Jefferson. Cette chambre adopte, et MM. Davidson, Kennard, Morehead et Pichot sont nommés membres de ce comité. Ce dernier est autorisé à siéger pendant la session.

M. Pickens nom du comité chargé d'examiner la pétition de M. M. Folley, fait un rapport favorable.

M. Dunbar présente un bill pour abolir les frais sur les taxes (*Tax fees*) perçues dans les ventes tenues dans les paroisses des Rapides et pour d'autres objets.

M. Gaienni présente un bill autorisant le Gouverneur à faire faire des réparations nécessaires aux bâtimens appartenant à l'Etat. Il présente aussi un bill pour amendement des taxes d'Etat dans la paroisse d'Orléans; et un bill pour l'ouverture des maisons de jeu à la Nouvelle-Orléans.

A la demande de M. Lewis, la Chambre procède à la reconsidération du vote qui a rejeté hier le bill relatif à une extension de pouvoir du Jury de Police de la paroisse de Pointe Coupée, autorisant un emprunt. Le bill est adopté après qu'on a eu amendé la première et la seconde section.

M. Boutelle propose de rejeter la reconsidération du bill autorisant Madame Clarke à disposer de sa propriété au moyen d'une loterie. M. Lewis fait remarquer qu'il ne serait pas convenable qu'un pareil bill a cet effet, maintenant que la Chambre a adopté une résolution concernant les Loteries en général et qu'il est nécessaire d'attendre la réponse de l'avocat général avant d'agir à moins de très puissantes raisons.

MM. C. M. Conrad et Ratlift font remarquer que cet acte ne fait une exception; qu'il y a de fortes raisons pour accorder le privilège demandé, que la veuve est pauvre; qu'elle a droit à l'exemple du respect aux lois, et qu'elle mérite qu'on fasse une exception en sa faveur. L'adoption du bill est mise aux voix, et le résultat est 12 oui et 21 non.

L'orateur soumet à la chambre un état envoyé par le trésorier, des pensions annuelles accordées par l'Etat. Il apport de ce rapport que le nombre des pensionnés est de 22, et que la somme totale qu'ils perçoivent est de $3121.

Les titres de plusieurs bills adoptés par le sénat, et envoyés à la chambre pour obtenir son concours, sont lus pour la première fois.

Un message du sénat informe la chambre qu'il a donné son concours à la résolution nommant un comité chargé de s'enquérir de quels droits usent les receveurs de la Nouvelle-Orléans, en emprisonnant des individus pour vagabondage. MM. Ide et Penn sont nommés au nom du sénat, et MM. Lewis, Gaienaie et Clark au nom de la chambre.

Le Sénat a également donné son concours à la résolution nommant un comité réuni pour examiner les affaires des divers ministères d'orphelins, de la Nouvelle-Orléans. Messieurs Penn et Armant sont nommés au nom du Sénat, et Mess. Gaienaie, Lewis et Lavergne au nom de la Chambre.

Le bill accordant certains secours à Geo. P. Bryan, shérif de la paroisse de St. Martin, est lu pour la troisième fois et adopté.

Le bill pour changer l'époque de l'élection des membres du congrès est de nouveau soumis à la chambre; et après une discussion qui s'élève entre MM. Brashear, Lewis, Morse, Kenn et Ratlift, ce bill est renvoyé à un comité dont MM. C. M. Conrad, Kenner, Carr, Brashear, Ratlift et Thomas sont nommés membres.

Le bill pour étendre la juridiction de la Cour de Paroisse de Plaquemines est lu pour la troisième fois et renvoyé au comité judiciaire.

Le bill pour amender les lois criminelles de la Louisiane est mis en discussion et est déposé sur le bureau sur le rapport de la Chambre.

M. Phelps présente un bill autorisant le Gouverneur à faire faire des réparations nécessaires aux bâtimens appartenant à l'Etat. Il présente aussi un bill pour ouvrir une collecte de taxes d'Etat dans la paroisse d'Orléans; et un bill pour l'ouverture des maisons de jeu à la Nouvelle-Orléans.

A la demande de M. Lewis, la Chambre procède à la reconsidération du vote qui a rejeté hier le bill relatif à une extension de pouvoir du Jury de Police de la paroisse de Pointe Coupée, autorisant un emprunt. Le bill est adopté après qu'on a eu amendé la première et la seconde section.

M. Boutelle propose de rejeter la reconsidération du bill autorisant Madame Clarke à disposer de sa propriété au moyen d'une loterie. M. Lewis fait remarquer qu'il ne serait pas convenable qu'un pareil bill a cet effet, maintenant que la Chambre a adopté une résolution concernant les Loteries en général et qu'il est nécessaire d'attendre la réponse de l'avocat général avant d'agir à moins de très puissantes raisons.

MM. C. M. Conrad et Ratlift font remarquer que cet acte ne fait une exception; qu'il y a de fortes raisons pour accorder le privilège demandé, que la veuve est pauvre; qu'elle a droit à l'exemple du respect aux lois, et qu'elle mérite qu'on fasse une exception en sa faveur. L'adoption du bill est mise aux voix, et le résultat est 12 oui et 21 non.

L'orateur soumet à la chambre un état envoyé par le trésorier, des pensions annuelles accordées par l'Etat. Il apport de ce rapport que le nombre des pensionnés est de 22, et que la somme totale qu'ils perçoivent est de $3121.

Les titres de plusieurs bills adoptés par le sénat, et envoyés à la chambre pour obtenir son concours, sont lus pour la première fois.

Un message du sénat informe la chambre qu'il a donné son concours à la résolution nommant un comité chargé de s'enquérir de quels droits usent les receveurs de la Nouvelle-Orléans, en emprisonnant des individus pour vagabondage. MM. Ide et Penn sont nommés au nom du sénat, et MM. Lewis, Gaienaie et Clark au nom de la chambre.

Le Sénat a également donné son concours à la résolution nommant un comité réuni pour examiner les affaires des divers ministères d'orphelins, de la Nouvelle-Orléans. Messieurs Penn et Armant sont nommés au nom du Sénat, et Mess. Gaienaie, Lewis et Lavergne au nom de la Chambre.

Le bill accordant certains secours à Geo. P. Bryan, shérif de la paroisse de St. Martin, est lu pour la troisième fois et adopté.

Le bill pour changer l'époque de l'élection des membres du congrès est de nouveau soumis à la chambre; et après une discussion qui s'élève entre MM. Brashear, Lewis, Morse, Kenn et Ratlift, ce bill est renvoyé à un comité dont MM. C. M. Conrad, Kenner, Carr, Brashear, Ratlift et Thomas sont nommés membres.

Le bill pour étendre la juridiction de la Cour de Paroisse de Plaquemines est lu pour la troisième fois et renvoyé au comité judiciaire.

Le bill pour amender les lois criminelles de la Louisiane est mis en discussion et est déposé sur le bureau sur le rapport de la Chambre.

M. Gaienaie présente un bill autorisant le Gouverneur à faire faire des réparations nécessaires aux bâtimens appartenant à l'Etat.

M. Dunbar présente un bill pour abolir les frais sur les taxes (*Tax fees*) perçues dans les ventes tenues dans les paroisses des Rapides et pour d'autres objets.

M. Gaienaie présente un bill autorisant le Gouverneur à faire faire des réparations nécessaires aux bâtimens appartenant à l'Etat.

M. Phelps présente